

NOUVELLE SÉRIE }
No. 112 } Circulaire au Clerge

Evêché de Rimouski, 12 décembre 1885.

Conférences ecclésiastiques.

Mes chers collaborateurs,

En vous transmettant les sujets de conférences pour l'année prochaine, je crois devoir attirer l'attention toute particulière des présidents et des secrétaires sur certains points :

1o. Les quatre conférences doivent se tenir séparément aux époques fixées, de sorte qu'on n'en tienne pas plusieurs le même jour dans un arrondissement.

2o. On doit toujours mentionner le nom des *absents*, et ceux-ci doivent invariablement donner *la cause* de leur absence, qui doit être entrée dans le procès-verbal suivant, et envoyer *leur travail* à l'Evêché.

3o. La *discussion* doit être rapportée en détail, avec le nom des discutants. C'est ce qui rend ces rapports intéressants et utiles.

4o. Les procès-verbaux doivent être rédigés et transmis *régulièrement* à l'Evêché, aussitôt après leur adoption.

Bien à vous en N. S.,

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI.

P. S.—Des services pour Riel ne doivent pas être l'occasion de démonstrations politiques, et en pareil cas ils doivent être *refusés*. En général il faut être *spécialement autorisé* à en chanter en rapport avec les événements récents du Nord-Ouest.